

COMITE CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Procès-verbal de la douzieme assemblée
(Réunion extraordinaire)

Minutes of the twelfth meeting
(Special meeting)

STATUT - STATUS
PROJET - PROJECT

Québec, le 5 mars 1982
Quebec City, March 5, 1982

Lieu Ministère de l'environnement du Québec
 2360, Chemin Ste Foy, Québec, Québec

Date 5 mars 1982

Membres
 présents M. Michael Barrett, Président, Kativik
 M. Jean Claude Dubé, Pêches & Océans, Canada
 Mme Lizzie Epoo York, Kativik
 M. Normand Lafrenière, Environnement Canada
 M. Jacques Giguère, Environnement Québec
 Mme Camille Mageau, Affaires Indiennes
 M. André Dicaire, Direction ~~Générale~~ ^{Regionale} du Québec ~~Nordique~~ ^{Nouveau}

absents Me Jean Piette, Vice-Président, Environnement Québec

Observateurs M. Hervé Chatagnier, Kativik

Secrétaire M. Marc Voinson, Kativik

- | | | |
|----------|---|-------------------|
| 1. | <u>Adoption de l'ordre du jour</u> | |
| 1.1 | L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sans changement. | Ordre du jour |
| 2. | <u>Dépot de documents</u> | Dépot de document |
| # 12.3.1 | Lettre de Mme Lizzie Epoo York, membre du Comité au président, M. Michael Barrett, datée du 2 mars 1982. | |
| # 12.3.2 | Rapport d'une rencontre réunissant les comités de l'environnement de la Baie James et du Nouveau Québec et Environnement Québec, tenue le 4 novembre 1981. | |
| # 12.3.3 | Lettre de M. Yves L. Pagé, directeur des évaluations sur l'environnement, Environnement Québec, à M. Michel De Broux, directeur de l'Environnement à l'Hydro-Québec, datée du 16 novembre 1981.

Annexe - Projet Grande Baleine - Explication de la directive finale concernant le rapport final sur les variantes d'aménagements et les accès. | |
| # 12.3.4 | Tableau préparé par Hydro-Québec et décrivant le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement pour les territoires au nord du 55ième parallèle. | |
| 3. | <u>Processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social tel qu'il est appliqué au Projet de la Grande Baleine.</u> | |

3.0.1	Document # 12.3.3 est distribué; ce document explique les raisons pourquoi une réunion extraordinaire a été demandée par Mme Lizzie Epoo York, membre du Comité.	Demande de réunion
3.0.2	<p>M. Michael Barrett, Président, ouvre la réunion en précisant les principales raisons pour lesquelles cette réunion a été convoquée. Les principaux points d'intérêt sont:</p> <p>(1) Intervention du Fédéral dans le processus de consultation des résidents des Territoires du Nord-Ouest qui seront affectés par le projet de la Grande Baleine.</p> <p>(2) Participation des Inuit dans le processus de consultation et la possibilité que des audiences publiques soient tenues par la Commission de la Qualité de l'Environnement Kativik.</p> <p>(3) Le statut et le contenu du rapport final soumis par l'Hydro-Québec à Environnement Québec.</p>	Principaux éléments de discussion.
3.1	<u>Intervention du Fédéral dans le processus de consultation des gens des Territoires du Nord-Ouest qui seront affectés par le projet de la Grande Baleine</u>	Intervention du Fédéral.
3.1.1	Mme Lizzie Epoo York soulève la question de la participation des communautés des Territoires du Nord-Ouest, qui seront affectées par le projet Grande Baleine, dans le processus de consultation. En particulier, il semble que la communauté de Sanikiluaq (Iles Belcher) a été exclue jusqu'à maintenant de cette consultation.	Sanikiluaq (Iles Belcher)
3.1.2	Il semble que les habitants des Iles Belcher et de Keewatin se soient inquiétés des effets que pourrait avoir le projet de la Grande Baleine sur eux.	
3.1.3	Le rôle du gouvernement fédéral dans ces questions est discuté. A titre d'exemple, il est mentionné que les Cris ont fait des pressions sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci s'implique dans le processus de consultation. Toutefois, dans ce cas, le gouvernement fédéral refusa d'intervenir dans le processus d'examen de peur de faire double emploi avec les deux mécanismes déjà en cours.	Rôle du gouvernement fédéral (Cris)
3.1.4	Le fait que la Commission de la Qualité de l'Environnement Kativik puisse tenir des audiences publiques est mentionné et les membres discutent de la possibilité pour les communautés touchées des Territoires du Nord-Ouest de participer à ces audiences. Il est alors convenu que ces communautés devraient avoir les ressources nécessaires leur permettant de participer à ces audiences.	Audiences publiques de la CQEK

3.1.5

Les membres jugèrent important que les communautés concernées des Territoires du Nord Ouest et affectées par le projet de la Grande Baleine soient capables de participer au processus de consultation et ils ont donc convenu d'envoyer la résolution suivante à M. John Munro, ministre des Affaires Indiennes et du Nord.

Résolution

Resolution 82-2

- ATTENDU QU' Hydro Québec à l'intention de procéder à la mise en oeuvre du projet hydroélectrique Grande Baleine;
- ATTENDU QUE le rapport final sur les études du complexe Grande Baleine sera bientôt déposé au Gouvernement du Québec pour obtenir les autorisations requises;
- ATTENDU QUE la Commission de la Qualité de l'Environnement Kativik envisage tenir des audiences publiques sur le projet;
- ATTENDU QUE les communautés autochtones du Québec ont des mécanismes en place pour faire connaître leur point de vue;
- ATTENDU QU' il serait souhaitable que les communautés autochtones concernées des Territoires du Nord Ouest, en particulier Sanikiluaq soit informées du projet et puissent se faire entendre adéquatement aux audiences de la Commission de la Qualité de l'Environnement Kativik;
- ATTENDU QUE le Gouvernement Fédéral devrait faciliter la participation des résidents concernés des territoires du Nord Ouest;

IL EST RESOLU que le Comité Consultatif de l'Environnement Kativik recommande que le Gouvernement Fédéral prenne les mesures nécessaires pour sensibiliser les résidents concernés des territoires du Nord Ouest des conséquences possibles du projet hydroélectrique Grande Baleine;

que le comité recommande que le Gouvernement Fédéral facilite la participation des résidents concernés des Territoires du Nord Ouest en leur accordant les ressources requises à cette fin.

Proposé par : M. Normand Lafrenière

Secondé par : M. Jacques Giguère

Adopté : à l'unanimité

3.2 Processus de consultation; le rôle de la population Inuit

3.2.1 Mme Lizzie Epoo York déclare que les diverses réunions d'information tenues par l'Hydro-Québec dans les villages nordiques ne pouvaient pas être considérées comme des réunions de consultation. En fait, durant ces réunions, les représentants de l'Hydro-Québec expliquaient en détail les aspects techniques du projet Grande Baleine, et ne recevaient que très peu de réaction de la part de la population Inuit.

Réunions d'information d'Hydro-Québec

3.2.2 Il est noter que les représentants de l'Hydro-Québec se sont rendus à plusieurs occasions à Poste de la Baleine et que ceux-ci se sont montrés inquiets du peu de reactions à ces réunions d'information. Les membres conviennent que la grande raison expliquant ce manque d'échanges est le fait que la majorité des documents concernant le projet Grande Baleine sont produits qu'en français.

Problèmes de langues.

3.2.3 Comme la Commission de la Qualité de l'Environnement Kativik peut tenir des audiences publiques concernant le projet de la Grande Baleine, les membres conviennent de l'importance de bien informer la population Inuit afin que sa participation à ces audiences soit réelle.

Audiences publique de la CQEK (participati Inuit)

3.2.4 Il fut donc convenu d'envoyer la résolution suivante à M. Marcel Léger, ministre de l'Environnement:

Resolution 82-3

ATTENDU QUE le Comité Consultatif de l'Environnement Kativik, a en vertu de l'article 210 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement, le mandat de considérer et de formuler des recommandations portant sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;

ATTENDU QUE des personnes vivant au nord du 55 parallèle ont soulevés des doutes quant au processus de consultation concernant le projet Grande Baleine;

ATTENDU QUE dans le cadre de notre examen du processus d'évaluation et d'examen des répercussions du Complexe de la Grande Baleine sur l'environnement et le milieu social, notre recommandation serait que des audiences publiques soient tenues;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 234 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement, la Commission de la Qualité de l'Environnement Kativik peut inviter les personnes, groupes ou municipalités intéressés à lui présenter leurs vues concernant un projet;

IL EST RESOLU que le Ministre soit informé du besoin d'audiences publiques et que des ressources nécessaires soient fournies à la Commission à cette fin.

que le Ministre exige que des résumés détaillés des rapports soient traduits et mis à la disposition de la population inuit;

Proposé par : Mme Lizzie Epoo York

Secondé par : M. André Dicaire

Adopté : à l'unanimité

3.3 Statut et contenu du rapport final sur le Complexe de la Grande Baleine.

3.3.1 M. Jacques Giguère commence par revoir brièvement les actions prises lors de la réunion du Comité Consultatif de l'Environnement de la Baie James tenue le 15 février 1982. A cette réunion, il a été convenu que le rapport final de l'Hydro-Québec, tel que soumis à ce jour, n'était pas un rapport final du fait qu'il ne répondait pas à plusieurs points apparaissant à la directive finale émise par le Sous-ministre de l'Environnement, M. André Caillé. Toutefois, comme des rapports complémentaires sont attendus dans un avenir rapproché, le Comité Consultatif de l'Environnement de la Baie James s'attend à ce que ces rapports comblerent ces lacunes.

Position
du C.C.E.
B.J.

3.3.2 Il semble que le Comité Consultatif de l'Environnement de la Baie James a transmis une lettre à M. André Caillé lui expliquant leurs préoccupations dans cette matière et recommandant que toutes les parties impliquées respectent l'esprit et la lettre du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social.

Action du
C.C.E.B.C.

3.3.3 M. Jacques Giguère explique brièvement la position du Comité d'Examen. Il semble que le Comité d'Examen ne s'est pas encore prononcé sur ce sujet mais considère que les documents reçus à date sont incomplets et attend les rapports complémentaires.

Comité
d'examen

3.3.4 Après une longue discussion, les membres du Comité conviennent que le processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social concernant le projet hydroélectrique de la Grande Baleine ne s'est pas déroulé de façon adéquate, une raison étant que toutes les parties impliquées devaient respecter les échéances fixées.

Réaction
du C.C.E.
K.

3.3.5 Les membres conviennent aussi que les documents reçus à ce jour ne répondent pas aux exigences de la directive finale. Le fait que la variante 4 ne soit pas étudiée dans les documents jusqu'à maintenant soumis est mentionné à quelques occasions dans les discussions comme une lacune importante.

3.3.6 Les membres du Comité conviennent finalement d'envoyer la résolution suivante à M. Marcel Léger, Ministre de l'Environnement: Résolution

Resolution 82-4

ATTENDU QUE le Comité Consultatif de l'Environnement Kativik a, en vertu de l'article 210 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement, le mandat de considérer et de formuler des recommandations portant sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;

ATTENDU QUE l'administrateur du Québec a émis à l'intention de l'Hydro-Québec, le 26 juin 1981, une directive préliminaire portant sur le contenu du rapport final concernant le complexe de la Grande Baleine;

ATTENDU QUE l'administrateur du Québec a émis le 19 octobre 1981, à l'intention de l'Hydro-Québec une directive finale portant sur le contenu du rapport final concernant le complexe de la Grande Baleine;

ATTENDU QUE l'Hydro-Québec a soumis à l'administrateur du Québec, le 4 novembre 1981, les volumes 1 à 3 de son rapport final concernant le complexe de la Grande Baleine;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif de l'Environnement Kativik considère que les documents reçus à ce jour ne se conforment pas à la directive finale;

ATTENDU QU' il apparaît que le processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement ne s'est pas déroulé selon les normes;

IL EST DONC RESOLU:

que le Ministre s'assure que le processus d'évaluation des répercussions sur l'Environnement et le milieu social soit suivi;

Proposé par : M. Jacques Giguère

Secondé par : M. Jean Claude Dubé

Adopté : à l'unanimité

4.

Date et lieu de la prochaine réunion

Prochaine
réunion

4.1

Il a été convenu que la prochaine réunion
soit tenue le 1^{er} avril 1982 aux bureaux
de Pêches et Océans, à Québec.

COMITE CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Procès-verbal de la douzieme assemblée
(Réunion extraordinaire)

Minutes of the twelfth meeting
(Special meeting)

STATUT - STATUS
PROJET - PROJECT

Québec, le 5 mars 1982
Quebec City, March 5, 1982

Place Ministère de l'environnement du Québec
 2360, Chemin Ste Foy, Québec City, Québec

Date March 5, 1982

Were
 present Mr. Michael Barrett, Chairman, Kativik
 Mr. Jean Claude Dubé, Fisheries and Oceans, Canada
 Mrs Lizzie Epoo York, Kativik
 Mr. Normand Lafrenière, Environment Canada
 Mr. Jacques Giguère, Environment Quebec
 Mrs Camille Mageau, Indian and Northern Affairs
 Mr. André Dicaire, Northern Quebec Regional Directorate
 ^{NEW}

absent Me Jean Piette, Vice-Chairman, Environment Quebec

Observers Mr. Hervé Chatagnier, Kativik

Secretary Mr. Marc Voinson, Kativik

1.	<u>Approval of agenda.</u>	
1.1	The agenda is adopted unanimously without change.	Agenda
2.	<u>Filing of documents.</u>	Filing of documents
# 12.3.1	Letter from Mrs Lizzie Epoo York, member of the Committee to Mr. Michael Barrett, Chairman dated March 2nd, 1982.	
# 12.3.2	Report on meeting between the James Bay and Northern Quebec committees and Environment Quebec, held on November 4, 1981.	
# 12.3.3	Letter from Mr. Yves L. Pagé, Director, Environmental evaluations, Environment Quebec to Mr. Michel De Broux, Director of Environment for Hydro-Quebec dated November 16, 1981.	
	Appendix - Great Whale project - Explanation of the final guidelines concerning the final report with respect to development options and transportation infrastructures.	
# 12.3.4	Diagram prepared by Hydro-Quebec describing the established environmental impact assessment and review procedure for territories north of the 55th parallel.	
3.	<u>Environmental and social impact assessment and review mechanisms and procedures as they are being applied to the Great Whale project.</u>	

3.0.1	Document # 12.3.3 is circulated which explains the reasons why a special meeting was requested by Mrs. Lizzie Epoo York, member of the Committee.	Request for meeting
3.0.2	Mr. Michael Barrett, Chairman, opens the meeting by outlining the principal reasons for which the meeting was called. The principal elements of concern are;	Principal elements of discussion
	(1) Federal intervention in the consultation process with respect to peoples in the Northwest Territories who will be affected by the Great Whale project.	
	(2) Participation by the Inuit in the consultation process and the possibility of public hearings for the Kativik Environmental Quality Commission.	
	(3) The status and contents of the final report submitted by Hydro-Quebec to Environment Quebec.	
3.1	<u>Federal intervention in the consultation process with respect to peoples in the Northern Territories who will be affected by the Great Whale project.</u>	Federal intervention ...
3.1.1	Mrs. Lizzie Epoo York raises the question of participation in the consultation process by communities in the Northwest Territories which will be affected by the Great Whale project. In particular, it seems that the community of Sanikiluaq (Belcher Islands) has been excluded thus far from the consultation process.	Sanikiluaq (Belcher Islands)
3.1.2	It seems that the people of the Belcher Islands and Keewatin have shown concern in the effects that the Great Whale project might have on them.	
3.1.3	The role of the federal government in these matters is discussed. As a parallel, it is mentioned that the Crees have pressed the federal government to get involved in the consultation process. However, in this case the federal government refused to intervene in the review procedure for fear of duplicating the two procedures already in progress.	Role of federal government (Crees)
3.1.4	The fact that the Kativik Environmental Quality Commission may hold public hearings is mentioned and the members discuss the possibility of the affected communities of the Northwest Territories in participating in these hearings. It was then agreed that these communities should have the proper resources which will permit them to participate in these hearings.	EQC public hearings

3.1.5

The members deemed it important that the communities of the Northwest Territories concerned and affected by the Great Whale project be able to participate in the consultation process and therefore agreed to send the following resolution to Mr. John Munro, Minister of Indian and Northern Affairs. Resolutio

Resolution 82-2

- WHEREAS Hydro-Quebec intends to proceed with the construction of the Great Whale Hydro-Electric project;
- WHEREAS the final impact statement for this project will be soon filed with the Quebec Government to obtain the necessary authorizations;
- WHEREAS the Kativik Environmental Quality Commission considers holding public hearings on this project;
- WHEREAS the native communities of Quebec have established structures to express their point of view.
- WHEREAS it would be desirable that the native communities concerned in the Northwest Territories, and especially Sanikiluaq, be informed about this project and be able to express themselves adequately at the hearings of the Kativik Environmental Quality Commission;
- WHEREAS the Federal Government should facilitate the participation of the Northwest Territories residents;

IT IS HEREBY RESOLVED:

that the Kativik Environmental Advisory Committee recommend that the Federal Government take the necessary steps to make the residents concerned in the Northwest Territories aware of the possible impact of the Great Whale project;

that the Committee recommend that the Federal Government facilitate the participation of the residents concerned in the Northwest Territories by providing them with the resources necessary to do so.

Moved by : Mr. Normand Lafrenière
Seconded by : Mr. Jacques Giguère
Adopted : Unanimously

3.2 Consultation process; the role of the Inuit population.

3.2.1 Mrs Lizzie Epoo York states that the various information sessions held by Hydro-Quebec with the northern communities could not be considered as consultation sessions. In fact, during these sessions, Hydro-Quebec representatives explained the detailed technical aspects of the Great Whale project with little feedback from the Inuit population.

Hydro-Quebec Information Services

3.2.2 It is noted that Hydro-Quebec representatives have been to Great Whale many times and have expressed their concern about the lack of response to the information sessions. The members agree that a major reason for this lack of exchange is that the majority of documents concerning the Great Whale project are in french only.

Language problems

3.2.3 As the Kativik Environmental Quality Commission may hold public hearings with respect to the Great Whale project, the members agree on the importance of the Inuit population in being well informed in order that participation in these hearings be effective.

EQC public hearings (Inuit participation).

3.2.4 Therefore, it was agreed to send the following resolution to Mr. Marcel Leger, Ministre de l'Environnement:

Resolution 82-3

WHEREAS the Kativik Environmental Advisory Committee by virtue of section 210 of the Environmental Quality Act has a mandate to consider and formulate recommendations concerning the environmental and social impact assessment and review mechanism and procedure;

WHEREAS persons living in the region north of the 55th parallel have raised concerns regarding the consultation process for the proposed Great Whale Complex;

WHEREAS in our review of the environmental and social impact assessment review procedure as concerns the Great Whale Complex, we would recommend that public hearings be held;

WHEREAS by virtue of section 234 of the Environmental Quality Act provisions exist so that the Kativik Environmental Quality Commission may invite interested persons, groups, or municipalities to make representations to it with respect to any project.

IT IS HEREBY RESOLVED:

that the Minister be made aware of the need for public hearings and that adequate resources be provided to the Commission for these purposes.

IT IS FURTHER RESOLVED:

that the Minister require that detailed translated summaries of reports be made available to the Inuit population.

Moved by : Mrs Lizzie Epoo-York
Seconded by : Mr. André Dicaire
Adopted : Unanimously

-
- 3.3 Status and Contents of the Great Whale Complex Final Report.
- 3.3.1 Mr. Jacques Giguère begins by briefly reviewing actions taken by the James Bay Environmental Advisory Committee meeting of February 15, 1982. At this meeting, it was agreed that the Hydro-Quebec final report as submitted to date is not a final report in that it does not comply with many points in the final guidelines issued by Deputy-Minister, Mr. André Caillé, Environment Québec. However, as complementary reports are expected in the near future, the James Bay Environmental Advisory Committee expects these reports to remedy these deficiencies. J.B.E.A. position
- 3.3.2 It seems that the J.B.E.A.C. transmitted a letter to Mr. Caillé explaining their preoccupation with this matter and recommending that all parties involved respect the spirit and the letter of the environmental and social impact assessment and review procedure and mechanism. J.B.E.A. action
- 3.3.3 Mr. Jacques Giguère then briefly explains the position of the Review Committee. It seems that the Review Committee has yet to pronounce itself on this matter but considers that the documents received to date are incomplete and awaits the complementary reports. Review Committee.
- 3.3.4 After much discussion the Committee members agree that the environmental and social impact procedure with respect to the Great Whale hydro-electric project has not been properly followed, one reason being given as the need of all parties involved to respect established deadlines; K.E.A.C. reaction

3.3.5 The members also agree that the documents received to date do not comply with the final guidelines. The fact that variant 4 is not treated by the documents thus far submitted in mentioned several times in the discussion as an important neglection.

3.3.6 The members of the Committee finally agree to send the following resolution to Mr. Marcel Leger, Ministre de l'Environnement:

Resolutio

Resolution 82-4

WHEREAS the Kativik Environmental Advisory Committee by virtue of section 210 of the Environmental Quality Act has a mandate to consider and formulate recommendations concerning the environmental and social impact assessment and review procedures;

WHEREAS the Quebec Administrator has given Hydro-Quebec preliminary guidelines on June 26, 1981 related to the contents of the Final Report concerning the Great Whale Complex;

WHEREAS the Quebec Administrator has given to Hydro-Quebec final guidelines on October 19, 1981 related to the content of the Final Report concerning the Great Whale Complex;

WHEREAS Hydro-Quebec has given to the Quebec Administrator on November 4, 1981 the volumes 1-3 of the Final Report related to the Great Whale Complex;

WHEREAS the Kativik Environmental Advisory Committee considers that the documents received to date do not comply with the final guidelines;

WHEREAS it appears that the environmental impact assessment procedure has not been followed as it should;

THEREFORE IT IS RESOLVED:

that the Minister ensure that the environmental and social impact assessment procedure be followed;

Moved by : Mr. Jacques Giguère
Seconded by : Mr. Jean Claude Dubé
Adopted : Unanimously

4. Date and place of next meeting

Next meeting

4.1

It was agreed to hold the next meeting on April 1, 1982 at the offices of Fisheries and Oceans, Quebec City.